



EYZAHUT
en Drôme provençale

REPUBLIQUE FRANCAISE - Arrondissement de NYONS
CANTON DIEULEFIT - Commune d'EYZAHUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 6 décembre 2022
Convocation du 29 décembre 2022

Membres afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Membres présents à la séance : G.

Bernard, M. Brezzo C. Bochaton, J. Chabanas,
J. Holz, C. Poncet, A. Ramousse, F. Simian.

Absents excusés : M. Aubert, S. Giliotti, MC Rey

Président de séance : Fabienne Simian

Secrétaire de séance : G. Bernard

Délibération 2022-12-05

Objet : Avenant à la convention de transmission des actes soumis au contrôle de légalité - changement d'opérateur

L'an deux mil vingt deux et le 6 décembre à 20h, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Fabienne SIMIAN, maire.

Vu la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État signée entre :

La préfecture de la Drôme
La commune d'Eyzahut

Considérant que cet avenant a pour objet de prendre en compte le changement d'opérateur de transmission agréé exploitant le dispositif homologué de transmission par voie électronique des actes de la collectivité soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État.

Considérant que Le nouvel opérateur sera :

Nom : JVS MAIRISTEM - Ixchange

Nature : Société

Adresse postale : 7 Espace Raymond Aron CS 80547 SAINT MARTIN SUR LE PRE
51013 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX

Numéro de téléphone : 03.26.65.21.26

Adresse de messagerie : adv@jvs.fr

Le conseil municipal autorise à l'unanimité madame la Maire à signer un avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État afin de prendre en compte le changement d'opérateur de transmission agréé exploitant le dispositif homologué de transmission par voie électronique des actes de la collectivité soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État.

Acte rendu exécutoire par la maire
dessus.

compte tenu de la réception
en Préfecture le
et publication ou notification

Fait et délibéré les jours, mois et an que

La Maire,
Fabienne SIMIAN

Accusé de réception en préfecture
026-212601314-20221206-2022-12-05-DE
Date de télétransmission : 13/12/2022
Date de réception préfecture : 13/12/2022